

## CP 20/07/2020 : Amélioration de l'habitat ... Les aides 2020 pour le granulé de bois permettent de choisir une énergie renouvelable et un système de chauffage tout confort

*Le contexte sanitaire a contraint les français à rester confinés chez eux. Cette période a été l'occasion de faire une pause pour prendre soin de son foyer et de son habitation, et éventuellement de réfléchir à des travaux d'amélioration de son habitat.*

*9 Français sur 10 pensent que choisir une énergie renouvelable favorise l'indépendance énergétique et permet de se sentir bien chez soi (Sondage Opinion Way pour Qualit'ENR 2019). C'est la raison pour laquelle le chauffage au granulé de bois trouve "naturellement" sa place auprès des consommateurs.*

*Les nouvelles aides 2020 soutiennent cette énergie et rendent particulièrement accessible ce choix que ce soit pour des poêles ou des chaudières. Qui plus est, la stabilité du prix de cette énergie locale permet d'en faire un choix très compétitif par rapport aux autres énergies.*

### Pourquoi une énergie renouvelable ?

Rappelons que le granulé de bois, composé à 100% de sciure issue des coproduits de l'industrie du bois, est un combustible naturel et local disponible sur le territoire français. Les forêts françaises sont gérées sur le long terme avec des coupes planifiées sur des dizaines d'années. Grâce à cette gestion durable, la forêt augmente chaque année puisque les prélèvements de bois sont inférieurs à la moitié de l'accroissement naturel de la forêt.

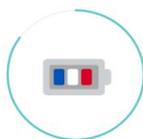
Les consommateurs sont aujourd'hui conscients de l'impact de leurs choix de consommation. 91% des propriétaires français profiteraient des travaux dans leur logement pour s'équiper d'une énergie renouvelable. En France, plus d'1 million de foyers ont choisi de se chauffer au granulé de bois, une énergie respectueuse de l'environnement, pour réduire leur empreinte carbone et s'assurer d'un confort supérieur, tout en faisant des économies. De plus, le contexte actuel fait prendre conscience de l'importance de se sentir bien chez soi : une motivation pour lancer des travaux d'amélioration de l'habitation.



Respect  
de l'environnement  
**88%**



Confort  
du logement  
**85%**



Indépendance  
énergétique  
**85%**



Économies  
financières  
**74%**



Les énergies renouvelables sont perçues comme éminemment utiles  
aux yeux des Français, qui leur associent très largement des qualités.

Source Qualit'Enr Sondage Opinion Way 2019

## Aujourd'hui, c'est la période idéale pour changer son mode de chauffage !

Cette période particulière de confinement a été propice à la réflexion sur son habitat et aux améliorations possibles à apporter au logement. D'une part, les consommateurs peuvent se préparer pour l'hiver en transformant leur habitation en un cocon de bien-être grâce à une énergie renouvelable, naturelle et performante. D'autre part, les aides ont été remaniées depuis le mois de janvier et elles sont désormais très favorables au granulé de bois.

### Faire de sa maison un cocon de bien-être grâce au granulé de bois

#### ➔ Facile d'utilisation

Le granulé de bois est un mode de chauffage facile d'utilisation, car les appareils sont automatisés. Les chaudières à granulé ont un système d'alimentation continue assurant une autonomie allant jusqu'à 1 an. Les poêles à granulé, quant à eux, offrent une autonomie jusqu'à 3 jours et sont équipés d'un programmateur.

#### ➔ Un mode de chauffage confortable

Le granulé de bois est un mode de chauffage confortable pour les utilisateurs. L'emploi du bois comme combustible apporte une sensation de bien-être grâce à une bonne répartition de la chaleur. En plus d'être ultra-performants, les appareils de chauffage au granulé apportent un réel confort car ils peuvent être contrôlés à distance depuis un smartphone.

#### ➔ Design

Ces dernières années, une attention particulière a été portée à l'esthétisme et au design des poêles à granulé (qui sont le plus souvent placés dans la pièce de vie). Aujourd'hui un large choix de modèles est proposé pour répondre aux attentes de tous les foyers.

### Les nouvelles aides de l'état rendent les énergies renouvelables plus accessibles

58 % des propriétaires s'équiperaient d'une énergie renouvelable si cela ne représente pas un surcoût.

Avec les nouvelles aides 2020, de nombreux ménages, notamment les plus modestes peuvent faire le choix du granulé de bois.

Les Français profiteraient de travaux dans leur logement pour s'équiper en énergies renouvelables

91% des propriétaires profiteraient de travaux de rénovation énergétique pour s'équiper en énergies renouvelables

- 33% des propriétaires le feraient de manière certaine
- 58% des propriétaires le feraient uniquement si cela ne représente pas de surcoût (ou un surcoût très faible)





**Propellet**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, sur plus de 26 000 dossiers d'aide « MaPrimeRénov' » 3120 demandes concernaient des dossiers pour des poêles au granulé et 1110 concernaient des dossiers pour les chaudières au granulé.

En parallèle, les ventes du premier trimestre avaient été très satisfaisantes mais l'élan a été freiné par la crise de COVID. Après le déconfinement, les chantiers ont repris de plus belle. Les nouveaux dispositifs qui permettent de venir aider 80% des ménages (parmi les plus modestes) stimulent le marché.

## ➔ Focus sur les aides

### MaPrimeRénov' remplace progressivement le CITE (Crédit d'impôt sur la transition énergétique) et fusionne avec l'aide de l'ANAH ...

La nouvelle prime « MaPrimeRénov' » est effective depuis le 1er janvier 2020 et bénéficie aux ménages modestes et très modestes selon les barèmes de l'ANAH (base du revenu fiscal de référence RFR). Cette prime est une fusion du CITE et de l'aide ANAH « Habiter Mieux Agilité ».

**Pourquoi ?** Le CITE correspondait à un pourcentage du montant des travaux : 30% sur le matériel et l'installation. L'inconvénient majeur du CITE était que le client devait avancer l'argent sur une période pouvant parfois dépasser une année. Cela réduisait significativement l'accès à ce dispositif pour les foyers aux faibles revenus. Le gouvernement a voulu inciter ces foyers à faire le choix d'une énergie renouvelable. La nouvelle aide « MaPrimeRénov' » correspond désormais à un montant fixe versé au moment du paiement de la facture des travaux dont le montant maximal est de 20 000 €.

Le CITE a été supprimé pour les ménages modestes et très modestes qui bénéficient maintenant de « MaPrimeRénov' ». Il est en revanche maintenu pour les foyers aux revenus intermédiaires jusqu'au 31 décembre 2020 sous forme d'une prime fixe variant en fonction de l'équipement choisi. Les revenus aisés (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> déciles) n'ont plus accès à cette aide.

## Les autres aides

LES AUTRES AIDES À L'INSTALLATION D'UN APPAREIL À GRANULÉ (2020)*		
	CARACTÉRISTIQUES	POUR QUI ?
<b>AIDES LOCALES</b>	Se renseigner auprès d'un Espace Info Énergie (EIE) membre du réseau FAIRE	Variable selon les régions
<b>Taux de TVA Réduit</b>	TVA à 10% pour le combustible, TVA à 5.5% pour l'installation et l'entretien des chaudières au granulé de bois	Tout le monde
<b>Chèque Énergie</b>	En moyenne de 200 euros par an (entre 48 € et 277 €)	Familles en situation de précarité
<b>ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO</b>	Prêt à taux d'intérêt nul	Tous les propriétaires, occupants, ou bailleurs, sans condition de ressources
<b>COUP DE POUCE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE</b>	de 2500 € à 4000 € pour remplacer une ancienne chaudière charbon, fioul ou non condensation par une chaudière à granulé de 500 € à 800 € pour remplacer un appareil à charbon par un poêle ou insert à granulés Flamme Verte 7*	Proposé par certaines entreprises
<b>CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE</b>	Montant variable selon fournisseur au moment de l'achat de l'appareil	Variable selon le fournisseur

\*Ces aides peuvent évoluer rapidement. Renseignez-vous auprès de votre EIE membre du réseau FAIRE.



**Propellet**

## Le cumul des aides, c'est possible ? Oui, sous certaines conditions !

MaPrimeRénov' est cumulable avec :

- Prime CEE
- Aides locales
- Action logement
- Aides des Départements et Régions d'Outre-Mer (hors amélioration de l'habitat)

MaPrimeRénov' n'est pas cumulable avec :

- Autres aides ANAH
- Aides à l'amélioration de l'habitat versées dans les DROM
- Habiter Mieux Sérénité, Habiter Mieux Bailleurs, Habiter Mieux Copropriété. Ces systèmes peuvent cependant apporter une bonification liée à l'efficacité énergétique
- L'obtention d'un prêt à taux zéro (PTZ) durant les 5 années précédentes

### À savoir :

Le total des aides publiques et privées ne peut pas dépasser le montant des travaux éligibles à réaliser. Les aides publiques ne peuvent excéder 75% des dépenses éligibles pour un ménage modeste et 90% pour un ménage très modeste. Pour les revenus très modestes, une demande d'avance est possible.

### Qui est Propellet ?

Propellet France est l'**association nationale du chauffage au granulé de bois**.

Elle regroupe plus de 100 professionnels qui s'engagent dans le développement d'une filière « granulé de bois » de qualité. L'association créée en 2008 a pour mission de fédérer et d'animer la filière, de promouvoir le chauffage au granulé de bois et de jouer un rôle d'observatoire économique.

[www.propellet.fr](http://www.propellet.fr)